BAT 5: FORMATION A LA CREATION D'OUTILS DE CONTROLE EN LABVIEW

RESUME DU STAGE

Le logiciel BAT-EMC automatise vos essais CEM, pour une automatisation complète de vos essais la surveillance de l'équipement sous test est indispensable. NEXIO propose des outils génériques pour vous aider, mais vous pouvez développer vous-même des outils spécifiques et dédiés à vos équipements sous test. Cette formation vous donnera les bases du développement d'outils de contrôle.

Intra | Inter | Coaching

Durée
2 jours

Dates et lieux
Toulouse : 18 - 19 sept.

Intervenant
Développeur
BAT-EMC

Prix
950 €HT par personne

OBJECTIFS

Suite à cette formation le stagiaire sera à même de réaliser des outils de contrôle en Labview.

PUBLIC

Ingénieurs et techniciens réalisant des essais de compatibilité électromagnétique utilisant le logiciel BAT-EMC.

PRE-REQUIS

Une connaissance préalable du logiciel BAT-EMC est requise. Des notions préalables en développement LABVIEW sont nécessaires.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Support papier
- Diaporama sur vidéo projecteur
- Travaux pratiques sur ordinateur

PROGRAMME

- Introduction au langage de programmation choisi
- Création de fonctions et variables
- Communication avec un équipement externe (voltmètre, analyseur de spectre, é) :
  - Pilotage d'un instrument
- Interface avec BAT-EMC :
  - Fonctions / interface
  - Entrées / Sorties
- Travaux pratiques :
  - Exemples d'outils de contrôle

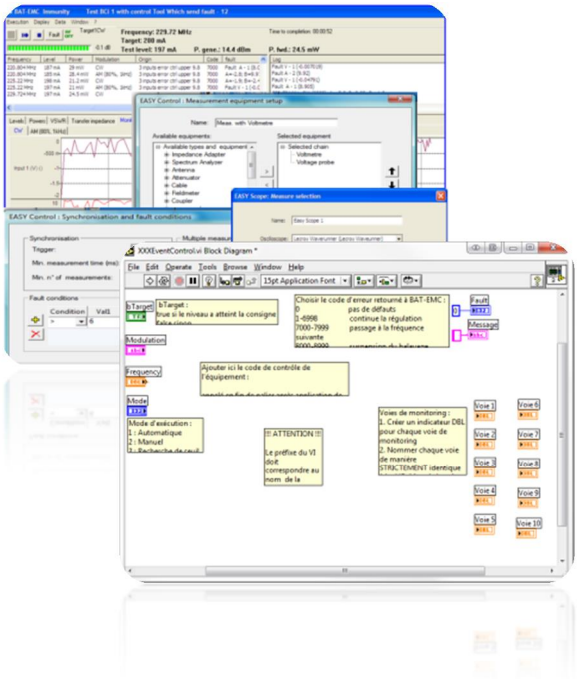

» **EXEMPLE DE COACHING : Support à l'écriture et au débogage d'un outil de contrôle.**

BULLETIN DôINSCRIPTION 2014

Mode dôemploi
Remplir et signer le bulletin dôinscription puis le transmettre par fax au 05 61 44 05 67 ou par email : formation@nexiogroup.com ou par courrier : NEXIO - 48 Rue René Sentenac - 31300 Toulouse.
A réception, confirmation dôinscription renvoyée par mail.

Formation		
Intitulé de la formation :		
Code formation :	Nombre de stagiaires :	
Date de début de la formation :	Durée de la formation : ☐ 1j ☐ 2j ☐ 3j	
Lieu : ☐ Aix-Les-Bains ☐ Paris ☐ Toulouse	Module coaching: ☐ 7h ☐ 14h ☐ 21h	
Prix total formation (úHT) :	Prix total coaching (500úHT/module) :	

Stagiaires		
☐Mme ☐M. :	Nom :	Prénom :
Fonction :	Entreprise :	Service :
Tél :	Fax :	Email :
☐Mme ☐M. :	Nom :	Prénom :
Fonction :	Entreprise :	Service :
Tél :	Fax :	Email :

Entreprise		
Nom de lôemployeur :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Tél :	Fax :	Email :
N° de SIRET :	N° de TVA intracommunautaire :	

Responsable administratif		
☐Mme ☐M. :	Fonction :	
Tél :	Fax :	Email :

Facturation
Adresse de facturation si différente :
Adresse dôenvoi des convocations si différentes :
Prise en charge de la formation par fonds de formation (OPCA) : ☐Oui ☐Non
Nom et adresse de lôOPCA si prise en charge :

(La signature de ce bulletin entraîne lôacceptation des conditions générales de vente des formations NEXIO)

Date :

Signature :

Cachet :

Nous vous remercions de nous signaler la présence de personnes à mobilité réduite parmi les inscrits.
Nous pourrons ainsi prendre les dispositions nécessaires pour les accueillir.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS NEXIO

Article 1 ï Champ dôapplication
Toute commande de formation implique lôacceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente de formation.

Article 2 ï Définitions
Formation inter-entreprises : désigne une formation du catalogue réalisée dans les locaux de NEXIO.
Formation intra-entreprises : désigne une formation sur mesure réalisée pour un Client dans les locaux de NEXIO ou sur site du Client.
Coaching : désigne un accompagnement limité en nombre dôheures pour la mise en place dans lôenvironnement réel du stagiaire, de compétences contenues dans la formation. Côest une obligation de moyen pas de résultat.

Article 3 - Commande
Toute commande de formation inter-entreprises suppose que le Client accepte le contenu de la formation présentée dans le catalogue des formations en vigueur.
Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le Client accepte le contenu de la formation décrite dans la proposition de collaboration.

Article 4 ï Réservations - Inscriptions
Le Client peut réserver ses places à lôavance. Toute réservation doit faire lôobjet dôune confirmation écrite, via un bulletin dôinscription.
Lôinscription devra se faire sous forme dôun bulletin dôinscription à retourner à NEXIO, au siège social de Toulouse, par fax ou par courrier ou par e-mail.
Ce bulletin pourra être obtenu auprès du service commercial de NEXIO, en charge de la vente des formations.
Lôinscription de formation inter-entreprises suppose que le Client accepte le contenu du stage et les pré-requis, dont il sôengage à avoir pris connaissance.
NEXIO se réserve le droit de modifier le programme de ses formations, notamment en fonction de lôévolution des technologies et des logiciels.

Article 5 - Documents contractuels
Lors de lôinscription et sur demande, NEXIO organisme de formation agréé (N° 73.31.04169.31) peut fournir une convention telle que prévue par la loi.
Une semaine avant le stage, NEXIO adresse au(x) stagiaire(s) et au responsable administratif du client une convocation.
Une attestation de présence est remise au stagiaire à la fin du stage.
Après le stage, une facture est adressée au Client ou à lôorganisme gestionnaire des fonds de formation avec lôattestation de présence du stagiaire.
Le coaching est facturé en même temps que le stage. A la fin de chaque session de coaching, un compte-rendu est envoyé, résumant les points qui ont été traités. Des frais de déplacement seront facturés en supplément si le lieu du coaching est distant de plus de 30 km dôune de nos agences.

Article 6 - Annulation, absence, report dôinscription
Toute annulation dôinscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début de la formation ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début de la formation donnera lieu à la facturation au Client de 25 % du coût de la totalité de la formation.
- Une annulation intervenant moins dôune semaine avant le début de la formation donnera lieu à la facturation au Client de 50% de la totalité du coût de la formation.

En cas dôabsence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Article 7 - Annulation dôune formation
NEXIO se réserve le droit de suspendre, reporter ou dôannuler les stages en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le Client, en cas de manque de stagiaires ou de problème technique ou logistique.
NEXIO préviendra le Client au plus tard une semaine avant le début de la formation en cas dôannulation de la formation.

Article 8 ï Tarifs des formations
Les prestations de formation et coaching sont fournies au tarif en vigueur au moment de la confirmation de la commande.
La liste des prix est celle figurant au catalogue en vigueur à la réservation. Elle peut être communiquée sur demande.

Article 9 ï Modalités de paiement
Les factures sont payables à réception, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Le règlement des factures peut sôeffectuer :

- par chèque
- par virement bancaire

Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit des pénalités de retard.

Article 10 - Règlement par un OPCA
En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de lôOPCA dont il dépend.
En cas de prise en charge partielle par lôOPCA, la différence sera directement facturée au Client.
Si lôaccord de prise en charge de lôOPCA ne parvient pas à NEXIO au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au Client.
En cas de non prise en charge par lôOPCA, quelle quôen soit la cause, le Client sôacquittera du paiement total de la formation. Toute formation commencée est considérée comme due dans son intégralité.

Article 11 - Propriété Intellectuelle et supports de formation
L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des î uvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits dôauteur.
En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de NEXIO.
Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Article 12 - Attribution de compétence, litiges
En cas de différend, et en lôabsence de règlement à lôamiable, la seule juridiction compétente sera le tribunal de Toulouse.